

Lobbying et équilibrages subtils

LA FABRIQUE DES SAINTS : UNE PRÉROGATIVE PAPALE

Michel LEGROS

La “saintologie” est très loin d’être une science exacte. Le Vatican ne publie pas de bottin des saints. Il y aurait aujourd’hui entre deux mille et deux mille cinq cents candidats en attente de béatification, dix fois plus qu’il y a un siècle. À y regarder de plus près, la sanctification apparaît comme étant (aussi) un enjeu politique et économique.

Les lecteurs assidus des romans policiers de l’auteur britannique Ellis Peeters connaissent fort bien le Frère Cadfaël, ce moine bénédictin gallois, ancien croisé vivant au Moyen Âge. Il est herboriste, cultive son jardin de simples, tout en accompagnant le shérif du comté local dans ses enquêtes. Au cours de l’une de ses aventures, il a été amené à élucider un crime dans une affaire de trafic de reliques. Depuis toujours, la possession de ces objets représente une immense source de prestige et draine la générosité des croyants. Les reliques enrichissent considérablement les églises, et les monastères et monarques ont intérêt à en posséder de prestigieuses. C’est, par exemple, le cas de Conques, étape particulièrement appréciée sur le chemin de Compostelle.

Déjà, avant le Moyen âge, la vénération d’un saint qui semble proche et complice, avec lequel on peut s’entretenir et exposer ses tourments, semble être la meilleure des consolations. « *Ainsi, en fabriquant certains saints, en en “recyclant” d’autres, et en valorisant, en authentifiant les reliques, les églises sont devenues fabuleusement riches* », relate Augustin Mohrer dans un ouvrage récent, *La fabrique des saints*.

MÉDIATEURS PROCHES

Afin de comprendre cette évolution, il est nécessaire de revenir aux débuts de la chrétienté. Le christianisme n’a connu son essor que dans les premières décennies du IV^e siècle, soit près de trois cents ans après la mort du Christ. La Palestine est alors sous domination romaine et l’Empire romain possède ses propres dieux. Cependant, le père Robert Godding, jésuite bollandiste - un groupe d’érudits qui se livrent à une étude critique et historique des saints du monde entier - nuance ce propos. Selon lui, dès le II^e siècle, les martyrs sont honorés à la date de l’anniversaire de leur mort. Le premier d’entre eux est saint Polycarpe. « *Les saints, explique-t-il, sont centraux dans le christianisme. Ils sont des médiateurs proches pouvant intercéder*

pour chacun. Ils assurent à chaque génération que le message de l’Évangile est reçu et annoncé dans une société en constante évolution. »

Vers la fin du III^e siècle, Constantin I procède à de nombreuses réformes politiques, économiques et religieuses. Il établit notamment, au moins de manière théorique, la liberté de culte individuel. Le christianisme, dès lors, peut se développer et ainsi remplacer les croyances anciennes. En 312, l’empereur décide d’en faire une religion d’État et convoque le premier concile à Nicée. À la suite de cette assemblée, le christianisme devient une religion d’obéissance politique ne faisant qu’un avec le pouvoir. Il lui faudra faire évoluer son dogme et ses pratiques au fil des changements économiques et sociétaux, ou, du moins, tenter de le faire. Conserver des éléments du passé en les rendant compatibles avec le dogme chrétien.

INITIATIVE PAPALE

Après Nicée, aux IV^e et V^e siècles, il revient à l’Église, avec l’aide des moyens financiers de l’État, de remodeler la spiritualité de l’empire afin de faire accepter à l’ensemble de la population ses nouvelles conditions d’existence. Ainsi, au fil de l’histoire, les saints vont occuper une place importante dans la vie des chrétiens. Progressivement, leur culte s’élargira à d’autres catégories : les ascètes, les ermites, les vierges, les veuves, les évêques, les pasteurs de communautés chrétiennes, etc.

La canonisation, au sens moderne du terme, apparaît autour de l’an mil. Ce n’est plus seulement la dévotion des fidèles régulée par l’évêque du lieu qui est à l’origine du culte rendu à certains chrétiens. Le pape, déjà consulté dans les siècles précédents, se réserve la responsabilité de déclarer qui est saint et peut être vénéré comme tel. Et, précise le père Godding, « *la première canonisation papale surviendra lors du concile de Rome pour consacrer saint Ulric d’Augsburg. Ensuite, le pouvoir pontifical se renforcera*

INDICES

DÉPASSÉS.

Pour la première fois, le nombre de catholiques dépasse celui des protestants en Irlande du Nord. Selon un recensement de 2021, 45,7 % des Nord-Irlandais se déclarent de foi catholique et 43,5 % se disent protestants. Un tournant historique dans ce pays dominé depuis longtemps par les protestants.

REFUSÉ.

Lors du scrutin cantonal du 25 septembre dernier, les électeurs ont rejeté à 71,48% la proposition de financer pour un montant de 400.000 francs suisses la caserne de la Garde suisse au Vatican devenue trop petite. Les partisans du non mettaient en avant le besoin de financement d'infrastructures locales et soutenaient que, par sa richesse, Vatican était apte à régler lui-même le montant de ces infrastructures.



ORGANISÉS.

Pour pallier le manque de prêtres, la Conférence catholique des baptisés-e-s francophones prône l'organisation dans l'Église de France de célébrations APPE (pour Accueil, Partage, Prière et Envoi), ainsi que d'une enquête auprès des personnes s'étant éloignées de l'Église.

AIDÉE.

À travers la campagne Diaconia 2022 et grâce à un fond nommé La Clé, les communautés catholiques de Bruxelles peuvent faire bénéficier une personne en situation de mal-logement d'une aide comme garantie locative à partir du 1er novembre. Info au 02.533.29.60 ou à mf.bovroulle@skynet.be



© Alelela Images Department

JEAN-PAUL II ET JEAN XXIII. Deux bienheureux placés au firmament de l'Église.

aux XII^e et XIII^e siècles. Le pape sera le seul à canoniser vu son caractère (devenu) universel. De plus, une cause n'est pas l'autre et certaines, d'ailleurs n'arrivent pas au bout. »

TROIS CRITÈRES

Trois critères sont pris en compte : l'orthodoxie, l'exercice héroïque des vertus évangéliques, les miracles accordés par l'intercession du saint. En fait, le Vatican détient le pouvoir absolu pour faire aboutir ou non les causes en béatification et canonisation. Le temps de l'automaticité des "élévations", qui a été longtemps la règle, est définitivement caduc. Outre une politique de pression sur le long terme pour mettre en place le dossier – et surtout assurer son suivi-, plaider la cause d'un saint nécessite dès lors des coûts importants. Arrive donc le temps de la diplomatie et des groupes d'influence. Du lobbying, autrement dit. Il faudra attendre le concile Vatican II pour voir édictées de nouvelles procédures concernant le déroulement des raisons de béatification

et canonisation. Imposant des équilibres subtils pour respecter la sensibilité des nombreux groupes de personnes "concernées" : fidèles, congrégations et ordres religieux, prélatures diverses, etc.

Cette équation a gagné en complexité car elle a été accompagnée d'une volonté constante d'ouvrir de nouveaux espaces d'influence. Plus problématique encore s'est révélée être la tendance à intégrer davantage de laïcs dans les candidats aux béatifications et canonisations, notamment en raison de difficultés procédurales et financières. « *Même si, précise le père bollandiste, le pape François a pris des mesures très concrètes afin de fixer un plafonnement des coûts de procédure.* »

BESOIN ET NÉCESSITÉ

On peut malgré tout, estimer, par exemple, que l'étude d'une cause pourrait avoisiner les cent mille, voire cent cinquante mille euros. Deux mille

dossiers sont actuellement en cours d'analyse. « *Ces opérations, note Augustin Mohrer, pourraient engendrer une dépense de l'ordre de deux à trois cents millions d'euros.* »

Le travail du "postulateur" chargé de la "positio" qui sera étudiée par les théologiens de la congrégation des causes des saints est d'une grande complexité. Son dossier peut, parfois, atteindre quelque quinze mille pages, pour aboutir à une analyse finale, en latin, qui pourrait en comporter au maximum cinq cents, et prendre jusqu'à une douzaine d'années. « *La forte dépendance des saints aux éléments économiques, politiques et sociaux semble donc être le reflet d'un besoin, d'une nécessité. Le besoin, la nécessité créent le saint* », conclut Augustin Mohrer. ■



Augustin MOHRER, *La fabrique des saints*, Neuilly, Atlante, 2021. Prix : 19€. Via *L'appel* : - 5% = 18,05€.